



CFP Technique

Direction

Route du Pont-Butin 43
Case postale 548
1213 Petit-Lancy 1

Date : 14.04.2025/_{adt}

Concerne : **Règles internes - Canaux de communication pour demandes au PAT**

1. Objectif

Ce document a pour objectif de rappeler les règles à respecter concernant les demandes adressées aux différents services transversaux du PAT.

2. Les équipes

AT transverses :

- Mark Gingrich
- Victor Gonzalez

Comptabilité :

- Susan Bravin
- Sandy Aung
- Nicolas Constantin

Informatique : AT TIC

- Aymen Sana
- Philippe Ku
- Jeremy Antonio (apprenti)

Ressources humaines :

- Mélanie Moret
- Alexandra Di Tommaso

2.1. AT Transverse

QUOI	QUI	COMMENT	Lien
Demande de support : mobilier, transport	AT Transverses	Ticket via "Une demande, un besoin ? une solution", qui propose un catalogue de service	Catalogue de service
Demande de support qui n'est pas dans le catalogue	AT Transverses	Email via Boite aux lettres (BAL) de service	cfpt.serviceat@edu.ge.ch

2.2. Comptabilité

QUOI	QUI	COMMENT	Lien
Utilisation de la carte de crédit	Comptabilité	Ticket via "Une demande, un besoin ? une solution", qui propose un catalogue de service	Catalogue de service
Toute autre demande concernant la comptabilité	Comptabilité	Email via BAL de service	Cfpt-comptabilite@etat.ge.ch

2.3. Informatique

QUOI	QUI	COMMENT	Lien
Demande de support informatique	AT TIC	Ticket via "Une demande, un besoin ? une solution", qui propose un catalogue de service	Catalogue de service
Demande de support informatique qui n'est pas dans le catalogue	AT TIC	Email via BAL de service	cfpt-support@edu.ge.ch
Pour des cas particuliers considéré comme urgent (casse, panne majeure réseau, etc.)	AT TIC	Appel sur la ligne de service (88844)	

2.4. Ressources humaines (RH):

QUOI	QUI	COMMENT	Lien
Demande concernant la réglementation et les directives RH	RH PAT	MIOPE (Mémento des Instructions de l'Office du Personnel de l'Etat) : réglementation s'appliquant au personnel de l'Etat de Genève. Les directives précisent les pratiques communes dans l'application des lois et règlements.	MIOPE
Demande qui n'est pas dans le MIOPE	RH PAT	Email via BAL de service	cfpt-rhpat@etat.ge.ch

Plus aucune demande faite via les emails personnels ne sera traitée

N.B. Pour que les liens fonctionnent, il faut déjà être connecté à "Une demande, un besoin ? une solution"